



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CAAPMCQ : Bilan des enjeux de l'année et présence accrue pour 2026

Trois-Rivières, le 18 décembre 2025 – À la veille du congé des fêtes, le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Mauricie Centre-du-Québec (CAAPMCQ) fait un retour sur différents enjeux qui ont marqué l'année 2025.

Poursuivant activement sa mission d'accompagnement, d'assistance et d'information auprès de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui ont des insatisfactions à nommer matière de santé et de services sociaux ou des questionnements en lien avec un bail en résidences privées pour aînés (RPA), l'heure est au bilan annuel de ce qui a marqué l'année. En plus d'avoir soutenu de nombreuses à reprendre du pouvoir sur leur situation en les accompagnant dans leurs différents démarches et recours, le CAAPMCQ a fait des représentations et porté divers dossiers d'intérêt collectif cette année, en voici quelques-uns :

- Pour une meilleure compréhension et équité au niveau des allocations personnalisées destinées aux résidences privées pour aînés.
- Pour un meilleur accompagnement des parents, au profit des enfants, au niveau des services de protection de la jeunesse.
- Pour une meilleure visibilité et reconnaissance du régime d'examen des plaintes, principal outil d'amélioration des services sociaux et de santé.
- Pour un bail mieux adapté aux personnes vivant en résidence privée pour aînés et pour un meilleur contrôle des exigences et des normes liés à ce dernier.

Un accompagnement adapté dans un système de la santé en plein changement

Dans un contexte où le réseau de la santé et des services sociaux connaît d'importantes transformations, notamment en ce qui concerne le régime d'examen des plaintes, le CAAPMCQ est demeuré à l'affût des changements législatifs et organisationnels. Cette veille constante a permis de maintenir un accompagnement rigoureux et à jour, basé sur le respect des droits des usagers.

En ce sens, les changements en cours dans le réseau peuvent créer de l'incertitude pour les citoyens. Le rôle des CAAP est plus que jamais essentiel, puisqu'il vise à les soutenir, à les informer et à les accompagner afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits de manière éclairée.

Une expertise renforcée en matière de bail en RPA

En ce qui concerne les résidences privées pour aînés, les conseillères du CAAPMCQ ont plus que jamais cette année été interpellées afin d'informer la population et les professionnels, mais



également pour accompagner les résidents et les propriétaires afin de clarifier ou de rectifier des éléments particuliers liés au bail en RPA.

Une perspective tournée vers 2026

L'année 2026 s'annonce à la fois mouvementée et stimulante, alors que les changements apportés à la Loi sur la santé et les services sociaux commenceront à se refléter concrètement dans le quotidien des citoyens. Le CAAPMCQ continuera le développement de son offre de services afin de répondre adéquatement aux besoins de la population. Il prévoit d'être de plus en plus présent auprès des gens dans la prochaine année par un accompagnement encore mieux adapté aux différents besoins des personnes.

L'organisme rappelle que les citoyens disposent de droits et de recours, que ce soit par le biais du régime d'examen des plaintes ou du Tribunal administratif du logement, et qu'il est présent pour les accompagner à chaque étape de ces démarches.

L'équipe du CAAPMCQ prend un temps d'arrêt pour la période des fêtes pour se ressourcer et sera de retour en force le 5 janvier prochain pour accompagner toute personne ayant des besoins et s'exprimer ensemble pour de meilleurs services!

À propos du CAAPMCQ

Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Mauricie–Centre-du-Québec (CAAPMCQ) est un organisme communautaire indépendant qui accompagne et informe les usagers du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que les résidents en RPA, dans l'exercice de leurs droits et recours, et ce, gratuitement.

Personne-ressource pour les médias

Janik Ouimet, Directrice générale du CAAPMCQ
(819) 840-0451, poste 1
Cellulaire (819) 690-4937
dg@caap-mcq.qc.ca